RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

LE CALENDRIER FISCAL du maire et du président d'EPCI



Abréviations :
PIGP : Portail Internet de la gestion publique
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

COURANT JANVIER
Envoi à la collectivité de la liste des délibérations fiscales connues de la DGFiP*

**Envoi par messagerie*

COURANT JANVIER
Confirmation par la collectivité à la DGFiP de sa liste des délibérations ou envoi à la DGFiP des délibérations manquantes*

**Envoi par messagerie*

25 JANVIER
Versement d'un douzième du produit fiscal perçu l'année précédente (« avance »)

DE MARS À AVRIL
Aide au vote des taux : simulation des variations de taux possibles

20 MARS
Versement de l'avance

AU PLUS TARD LE 31 MARS
Notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe

20 MAI
Versement de l'avance

COURANT JUILLET
Publication sur collectivites-locales.gouv.fr du catalogue des délibérations (modèles pour chaque taxe)

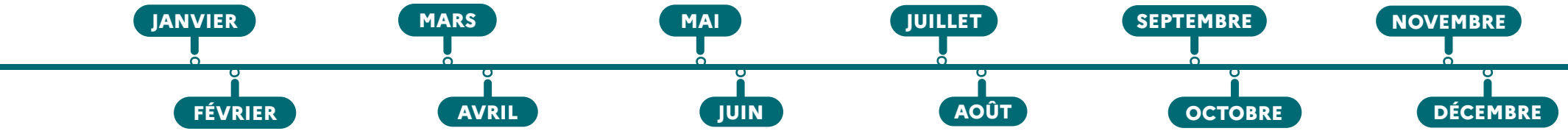
20 JUILLET
Versement de l'avance ajustée en fonction du produit fiscal attendu pour l'année

20 SEPTEMBRE
Versement de l'avance ajustée

30 SEPTEMBRE
Date limite de vote des délibérations d'assiette pour l'année suivante

COURANT NOVEMBRE
Transmission à la collectivité de ses rôles généraux de fiscalité directe de l'année

20 NOVEMBRE
Versement de l'avance ajustée



20 FÉVRIER
Versement de l'avance

AVANT LE 15 AVRIL
Transmission à l'administration fiscale des taux de fiscalité directe de l'année

20 AVRIL
Versement de l'avance

AVANT LE 30 AVRIL
Transmission à l'administration fiscale des taux de fiscalité directe de l'année les années de renouvellement du conseil municipal ou communautaire

20 JUIN
Versement de l'avance

30 JUIN
Date limite de vote des délibérations relatives à la taxe d'aménagement pour l'année suivante (institution de la taxe, fixation du taux, instauration d'exonération ou de majoration de valeur forfaitaire)

20 AOÛT
Versement de l'avance ajustée

14 OCTOBRE
Date limite de vote des délibérations relatives à la TEOM pour l'année suivante

20 OCTOBRE
Versement de l'avance ajustée

COURANT DÉCEMBRE
Notification des bases et produits définitifs de l'année

20 DÉCEMBRE
Versement du solde du produit des impôts directs de l'année

Légende :
- Versements effectués par la DGFiP sur le compte de la collectivité
- Informations transmises automatiquement par la DGFiP à la collectivité (principalement via le PIGP)
- Délibérations à prendre par le conseil municipal ou communautaire
- Prestations sur demande proposées par la DGFiP

Pour en savoir plus



CONTACTEZ :

Votre comptable public
ou votre conseiller aux décideurs locaux
de la DGFiP, interlocuteurs de confiance
et partenaires au quotidien
de la vie financière de votre collectivité.
Disposant des compétences nécessaires
et d'une connaissance fine des spécificités
de votre collectivités, ils vous fourniront
les meilleurs conseils.

Retrouvez les Finances publiques sur

Direction générale des Finances publiques
Mars 2026